



Trails du Sancy -Mont-Dore / Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin Sancy Puy-de-Dôme



REGLEMENT 2018

• Départ

Samedi 22 septembre 2018 :

La Sancy Puy de Dôme 110 km – 4h30

Trail du Sancy, 33 km à 10h00

La Dorée Trail, 12 km - 14h00

Départ du parc municipal du Mont-Dore

Dimanche 23 septembre 2018

Grand Trail du Sancy, 60 km à 5h30

Le Chemin des Crêtes, 19 km - 12h00

Départ du parc municipal du Mont-Dore

• Arrivée

Samedi 22 septembre 2018 :

La Dorée Trail, 12 km et Trail du Sancy, 33 km

La Sancy Puy de Dôme 110 km

Arrivée au parc municipal du Mont-Dore

- Douches, massages, vestiaires non gardés
- Repas après course préparé par un traiteur.

Dimanche 23 septembre 2018

Grand Trail du Sancy, 60 km Le Chemin des Crêtes, 19 km

Arrivée au parc municipal du Mont-Dore

- Douches, massages, vestiaires non gardés
- Repas après course préparé par un traiteur.

• Retrait Dossards

Le nombre d'inscrits est limité.

La Dorée Trail, 12 km : 500 traileurs maximum

Course ouverte à partir de la catégorie cadet 16 – 17 ans

Le Chemin des Crêtes, 19 km : 900 traileurs maximum

Course ouverte à partir de la catégorie junior 18 – 19 ans

Le Trail du Sancy, 33 km : 1000 traileurs maximum

Le Grand Trail du Sancy, 60 km : 600 traileurs maximum

La Sancy Puy de Dôme, 110 km : 300 traileurs maximum

Courses ouvertes à partir de la catégorie espoir 20 ans et plus

Dossards à retirer à la patinoire du Mont-Dore

- Vendredi 21 de 18h00 à 20h00 et samedi 22 de 3h15 à 4h15 : **La Sancy Puy de Dôme 110 km**

- Vendredi 21 de 18h00 à 20h00 et samedi 22 de 8h00 à 13h15 : **La Dorée Trail, 12 km et Trail du Sancy, 33 km**

- Vendredi 21 de 18h00 à 20h00 et samedi 22 de 8h00 à 13h15 puis 16h à 20h00, Dimanche 23 à partir de 4h15 à 5h15 puis de 8h30 à 11h30 : **Grand Trail du Sancy, 60 km et Le Chemin des Crêtes, 19 km**

● Frais d'inscription

La Dorée Trail, 12km :12 € sans repas, **23 €** avec repas, inscription sur place (+2 €) dans la limite des places disponibles.

Le Chemin des Crêtes, 19 km : 16 € sans repas, **27 €** avec repas

Le Trail du Sancy, 33 km : 32 € repas compris

Le Grand Trail du Sancy, 60 km : 45 € repas compris

La Sancy Puy de Dôme, 110 km : 75 € repas compris en individuel, 86 € repas compris en relais à 2

● Informations importantes Sancy Puy de Dôme

A Réserver à l'inscription

Pour relais, pacer ou accompagnants : Navette gratuite le Mont-Dore – Pied du Puy-de-Dôme

Pour relais, pacer ou accompagnants, train panoramique 12 € aller-retour facultatif

La Sancy Puy de Dôme se fait soit en individuel, soit en relais à 2 (le relais se fait au sommet du Puy de Dôme)

En individuel et uniquement sur le retour à partir du puy de Dôme, le coureur peut s'il le souhaite se faire accompagner par un pacer pédestre (vtt et autre moyen de locomotion interdit). Le pacer est choisi par le coureur lui-même. La distance sur laquelle il est accompagné est au libre choix, mais il est interdit de se faire accompagner par plusieurs personnes simultanément. Le changement de pacer peut intervenir tout au long du parcours de retour sans zone particulière. Le pacer en plus de l'aide psychologique qu'il peut apporter au coureur, peut lui porter son ravitaillement et son matériel, toutefois, le coureur doit pouvoir être capable de présenter son matériel obligatoire s'il lui est demandé.

Le pacer est inclus dans le prix d'inscription sauf le repas, il doit réserver et régler le repas d'après course s'il le souhaite via le site d'inscription.

Pour le 110 km, il sera possible de fournir un sac la veille à l'organisation qui sera mis à disposition au sommet du Puy de Dôme

● Inscription, date limite et documents à fournir

Pour toutes les courses

Inscription avant le 6/09/2018 en utilisant le lien depuis notre site ou sur www.sporttips.fr ; et dans la limite des places disponibles, pas d'inscription sur place (sauf Dorée Trail si places disponibles).

- Pour le paiement par CB uniquement avant le 6 Septembre, au-delà l'inscription est annulée
- Pour les documents (licences ou certificat médical) à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 6/09/2018 au-delà l'inscription sera annulée et non remboursée.

Aucun paiement sur place et aucun document présenté au retrait des dossards

Documents papier (Certificat médical, Licence, ..) seront envoyés à :

Sporttips - trails du sancy – bp 20019 – 83521 Roquebrune sur Argens cedex OU en format numérique à info@sporttips.fr

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le jeudi 6 septembre 2018 (cachet de la Poste faisant foi), au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

Possibilité de vérifier votre inscription sur xttr63.com

Dotation d'accueil à tous les participants.

Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quelque soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

● Temps limites et Barrières horaires :

Pour La Dorée Trail, 12 km et Le Chemin des Crêtes, 19 km :

L'organisation se réserve le droit, (en cas de mauvais temps ou d'une vitesse de progression insuffisante pour être de retour à l'arrivée avant la tombée de la nuit) de vous inviter à rejoindre le Mont-Dore au plus court.

Pour le Trail du Sancy, 33 km :

Pour des raisons de sécurité les concurrents arrivant après :

>10 h 30 à Prends toi garde

>13h30 à la Croix St-Robert

>16h45 au Col de la Cabane

Seront arrêtés et invités à rejoindre le Mont-Dore au plus court ou redescendus par une navette.

Pour le Grand Trail du Sancy, 60 km :

Pour des raisons de sécurité les concurrents arrivant après :

>10 h 30 à Prends toi garde

>12h30 à la Croix St-Robert

>16h00 au Col de la Cabane

Seront arrêtés et invités à rejoindre le Mont-Dore au plus court ou redescendus par une navette.

Pour la Sancy Puy de dôme 110 km – temps limite 20h

Pour des raisons de sécurité les concurrents arrivant après :

>10 h 30 à Pessade (aller)

>16h30 au sommet de Puy de Dôme

>22h30 à Pessade (retour)

Seront arrêtés redescendus par une navette.

>20h30 au Col de la Croix Morand suivront un itinéraire plus court par les cascades,

>22h au Col de la Croix Morand seront arrêtés et redescendus par une navette.

● Parcours

Détails sur <http://www.xttr63.com> rubrique nos organisations

● Ravitaillements

Épreuves "Trail" en autosuffisance partielle, le coureur emporte de quoi manger et de quoi boire.

Un ravitaillement ou des ravitaillements (suivant la distance) sur les parcours et un à l'arrivée.

La Dorée Trail, 12 km

Croix St-Robert (km 5).

Le Chemin des Crêtes, 19 km

Croix St-Robert (km 5).

Trail du Sancy, 33 km

Ravitaillement : Croix St-Robert (km 14),

des Points d'eau au Col de la Croix Morand (km 9), Vallée de Chaudefour (km 21), Col de la Cabane (km 26).

Grand Trail du Sancy, 60 km

Ravitaillements : Chamablanc (km 16), Prends toi garde (km 28), Croix St-Robert (km 40, dernier ravito).

Points d'eau : au Col de la Croix Morand (km 35), Vallée de Chaudefour (km 47), Col de la Cabane (km 52).

La Sancy Puy de Dôme 110 km

Ravitaillements : Pessade (km 25 aller et km 79 retour), Sommet du Puy de Dôme (km 55)

Points d'eau : Laschamp centre (km 47,5/56,5), Col de Ceysat (km 50/54), Croix St Robert (km 91 retour)

Attention :

Le ravitaillement provenant d'une aide extérieure entre les postes est interdit et sera contrôlé.

● Sécurité

Respecter le code de la route (traversées de routes) et les indications des signaleurs.

Matériel obligatoire

Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté au milieu montagnard ; le matériel est obligatoire pour toutes les courses

Collant long, coupe-vent imperméable, bonnet ou tour de cou, couverture de survie, sifflet, système d'hydratation avec au moins 0,5l de boisson (1 l pour le 110), vivres,

Une frontale pour les coureurs du 60 km et du 110km avec des piles de rechange.

Une adaptation des vêtements à porter au moment de la course vous sera précisée la veille, en fonction des prévisions météorologiques, par affichage sur place, sur notre site internet et notre page Facebook

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et à l'arrivée pour les premiers, puis de façon aléatoire, des pénalités de temps seront attribuées pour chaque élément manquant.

Les personnes dont l'équipement est insuffisant seront interdites de départ ou arrêtées.

Il est conseillé aux concurrents d'être équipés d'un téléphone portable avec le numéro d'appel du centre de secours et celui du PC course,

Les bâtons sont autorisés et ne pourront être laissés ou repris qu'à un point de ravitaillement

ATTENTION les bâtons sont interdits sur les crêtes du Sancy, ils ne devront pas être utilisés entre la col de la Cabane et le Col de Courre

Pour les concurrents concernés, une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications.
La surveillance médicale est assurée par un médecin de course et par une association de secouristes.

Autres consignes :

Si vous êtes témoin d'un accident, donner rapidement et correctement l'alerte.
Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.
Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

● Assurance

● Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

● Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.

- La possession d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

● Réclamations :

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course au Mont Dore dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

● Jury d'épreuve :

Il se compose :

- du Président de l'association XTTR63 (organisatrice) ou du responsable des parcours.
- d'un représentant des coureurs
- de responsables FFA

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

● Résultats & Récompenses

La Dorée Trail, 12 km, Trail du Sancy, 33 km

Samedi 22 septembre : 16h30, récompenses aux 4 premières et 4 premiers + trophée aux premiers de chaque catégorie.

Le Chemin des Crêtes, 19 km, Grand Trail du Sancy, 60 km et La Sancy Puy de Dôme 110 km :

Dimanche 23 septembre : 15h récompenses aux 4 premières et 4 premiers + trophée aux premiers de chaque catégorie,
Pour le relais seront récompensées les 3 premières équipes Hommes, femmes et Mixte.

● Manifestation éco-responsable et manifestation partenaire du Parc Naturel Régional des Volcans

Dans ce cadre, nous ne distribuerons plus de gobelets plastiques, vous devez avoir vos propres écotasses, des éco-tasses seront mises à votre disposition contre caution de 1 €.

Des navettes seront également mises en place pour le relais et les pacers sur la Sancy Puy de Dôme

● Droits à l'image :

Par sa participation aux 'Trails du Sancy, Mont-Dore/ Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin' chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

● Vie privée, informatique et liberté :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation aux 'Trails du Sancy, Mont-Dore/ Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin' implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de Sportips, société qui gère les inscriptions.

● Charte de l'épreuve :

1 - Trail de caractère

- 98 % de chemins nature, montagne,
- Dénivelé conséquent.
- parcours technique.
- Découverte et mise en valeur des points de vue.
- Autonomie.

2 - Le respect des coureurs, des bénévoles

- Politique tarifaire adaptée.
- Le confort : douches, parking, fléchages.
- Le service : proposition de repas d'avant course à tarif coureur, et mise à disposition de repas complet d'après course.
- Le confort de course : balisage conséquent, ravitaillements courses fournis sucrés et salés du premier au dernier participant.
- Mise en avant de l'ensemble des classements de catégories : Homme, Femme et espoir.
- Valorisation et informations des bénévoles.

3 - Une organisation Eco-Responsable

Le trail et les sports nature pratiqués pour le plaisir ou pour la performance sont vecteurs de valeurs fortes, et ne peuvent déroger aux règles d'un développement durable du sportif et de son environnement.

Pour cela nous nous engageons à :

- L'utilisation d'un maximum de matériel recyclables (dossards, affiches, flyers...)
- Utilisation 'race cup ou écotasse' pour les ravitaillements, mise à disposition des coureurs lors du retrait du dossard.
- Limitation et gestion des déchets
- Tri-sélectif
- Balisage des parcours avec un impact à 0% vis-à-vis de la nature
- Dé balisage et nettoyage du parcours immédiatement après la course
- Incitation au covoiturage, grâce au site internet, les coureurs peuvent consulter la liste des inscrits et leur provenance.
- Respect de la nature : adaptabilité du nombre d'inscrits par rapport au circuit, pénalité aux coureurs non respectueux. Les parcours intégralement tracés dans le parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne traversent des sites Natura 2000 et deux réserves naturelles (Chastreix-Sancy et Chaudefour).

4 - La convivialité

- La possibilité de faire découvrir le trail et les sports nature :
 - Distance plus petite ouverte à tous, le jour de l'épreuve (12.5 km).
 - Mise en place si possible d'une activité de sports Nature, avec initiation gratuite (orientation,...)
- Limitation du nombre de participants suivant l'absorption potentielle du parcours.
- L'accueil des participants : collation de bienvenue (café ou thé).
- Présentation des spécialités locales.
- Animation.

5 - La solidarité

Collaboration avec une association pour la mise en place d'une action de solidarité et de partage.

6 - La sécurité

- Couverture complète de la course, pour un suivi permanent, par l'utilisation de radios professionnelles.
- Portes horaires de sécurité.
- Médecin de course, Secouristes (3 équipes),
- PGM, peloton de gendarmerie de montagne.